

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015 A 18 H 00</p>

Présents : Jean Pierre BERTHIER, Gilbert DERRIER, Jean Noël DUVERNEY-GUICHARD, Caroline FARGE BERTOLO, Patrice FONTAINE, Alban PRUVOT, Thierry SANCHEZ, Thomas TARAVEL, Didier TROCHET

Excusée : Sihame EL HORFI (procuration à Jean Pierre BERTHIER)

Secrétaire de séance : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD

Communications :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- de la naissance de Mélina-Amira BOUCHOUAREB fille de Amine et Salima SID
- du décès de Madame Marie Clémentine AUGERT, maman de Jean-Noël

Il informe également les membres du conseil :

- de la nomination de Monsieur Christian BIANCHI en qualité de membre suppléant au comité de direction de l'EPIC
 - du lancement des marchés de renouvellement des assurances de la commune
 - du choix de cabinet de conseil en vue de faire évoluer la téléphonie et les télécommunications de la collectivité
-

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 juin 2015,
- **PREND NOTE** des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée en date du 12 avril 2014, ci-après :

- **MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE**

MAPA :

Lot n° 1 – Gros œuvre – Démolition et base de vie

Attribué à l'entreprise TRUCHET BATIMENT pour un montant de 284 754.00 €/TTC

Lot n° 2 – Résine bassin

Attribué à la société AMSON pour un montant de 144 744.00 €/TTC

Lot n° 3 – Equipement, matériel traitement de l'eau et électricité

Attribué à la société NILS H2O pour un montant de 69 464.40 €/TTC

- **APPROUVE** l'aliénation d'une partie du chemin rural situé au hameau de l'Eglise en vue de sa cession aux propriétaires riverains et fixe le prix de vente à 1 620.00 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à représenter la Commune dans cette procédure, **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses, (4 abstentions : Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Alban PRUVOT, Thierry SANCHEZ, Didier TROCHET)
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la vente du terrain sus-énoncé au prix indiqué, soit : 1 620.00€, **CONFIRME** que tous les accords à venir seront régularisés par actes établis en la forme administrative aux frais de l'acquéreur, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de ces accords et à représenter la Commune dans cette procédure, **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.
- **DESIGNE**, à l'unanimité, M. Gilbert DERRIER, 1^{er} adjoint, pour représenter la Commune dans les actes passés en la forme administrative. En cas d'empêchement, il sera suppléé par Madame Caroline FARGE BERTOLO, 2^{ème} adjoint.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de régularisation foncière des voies communales, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire, **VALIDE** le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire conjointe pour les voies communales n°4, 6 et 12, présentés par le Cabinet Mesur'ALPES, **DECIDE** de procéder à l'acquisition à titre gratuit, de l'ensemble des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération, soit à l'amiable soit par voie d'expropriation à l'issue, le cas échéant, d'enquêtes parcellaires à intervenir, dans la durée de validité de la DUP, par voirie ou groupe de voiries, **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique sur toutes les voiries à régulariser et d'une enquête parcellaire conjointe pour les voies communales n°4, 6 et 12, **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

 - signer toutes les pièces nécessaires aux acquisitions foncières à intervenir, à la régularisation des accords amiables et à la poursuite de la procédure d'expropriation à l'encontre des propriétaires inconnus ou récalcitrants ;
 - à représenter la Commune dans cette procédure.

S'ENGAGE à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500,00 € à l'association « Le Corbier Tennis Club » pour la reprise de l'exploitation des tennis, la réalisation de divers travaux d'entretien et les frais d'installation de l'association,
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer à l'EPIC « CORBIER TOURISME » une dotation complémentaire exceptionnelle de 7 200.00 € pour financer la modification de l'installation WIFI de la station du Corbier,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder une aide financière exceptionnelle de 1 000.00 € à Gabriel RIVAS, moniteur de ski et vainqueur du challenge des moniteurs en 2015,
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs du cinéma à compter du 1^{er} décembre 2015 comme suit :
 - Tarif normal : **8.00 €** l'entrée
 - Tarif réduit : **6.00 €** l'entrée
(Applicable aux enfants de moins de 12 ans et aux familles composées au moins de 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans)
 - Tarif abonnement : **60.00 €** la carte de 10 entrées
 - Lunettes 3D location : **1.00 €**:
- **DECIDE**, à l'unanimité, de louer l'appartement situé au-dessus de la salle de classe dans le bâtiment mairie-école,
FIXE le loyer de cet appartement à 450.00 € par mois, lequel sera révisé chaque année au 1^{er} septembre,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location de ce logement,
- **VALIDE**, à l'unanimité, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 27 mai 2015.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les révisions de crédits au budget communal pour un montant 10 700.00 € en fonctionnement,
- **VALIDE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des bassins et espaces publics extérieurs de la piscine, d'un montant de 9 425.05 €/HT, correspondant à 63.90 % du marché initial,
MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **VALIDE**, à l'unanimité, l'avenant n° 2 au marché public relatif au nettoyage de la rue couverte pour un montant de 3 415.00 €/HT, correspondant à 5.58 % du marché initial,
MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention relative à l'accompagnement dans les transports scolaires entre la commune de Villarembert et le Syndicat du Pays de Maurienne
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document,
- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec le syndicat local des moniteurs de l'école Moniteur Cycliste Français des Sybelles une convention de mise à disposition d'un local dans le garage de la patinoire, pour une durée de un an à effet du 1^{er} octobre 2015,
FIXE le montant de la redevance annuelle à 100.00 euros,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec le Docteur Marine ALHAMMOUD la convention de location saisonnière de locaux à usage de cabinet médical pour la saison d'hiver 2015/2016,

DIT que la présente convention est consentie et acceptée à titre gratuit, en vertu de l'article R.1511-44 du code général des collectivités territoriales,
MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec le Docteur Marine ALHAMMOUD la convention de location saisonnière de locaux à usage d'habitation pour la saison d'hiver 2015/2016,

DIT que la présente convention est consentie et acceptée à titre gratuit, en vertu de l'article R.1511-44 du code général des collectivités territoriales,
MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **PREND ACTE** de l'importance et de la nécessité d'une coordination entre les cinq autorités organisatrices du Massif de l'Arvan Villards via l'AMDS, autour des questions communes de sécurité et de développement du domaine des Sybelles,
APPROUVE, à l'unanimité, le projet de statuts de l'AMDS (Association des Maires du Domaine des Sybelles), en date du 30 juin 2015, présenté et sa mise en application pour le premier exercice social à partir du 1^{er} janvier 2016 conformément à l'article 9,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les statuts de l'AMDS annexés ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
DESIGNE Monsieur Jean Pierre BERTHIER, Maire de Villarembert et Monsieur Gilbert DERRIER, 1^{er} adjoint, en qualité de représentants de la commune au sein de cette association, (1 abstention : Gilbert DERRIER)

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Edioulaz telle que mentionnée ci-dessous :

- *Le syndicat est compétent en matière d'assainissement collectif. Cette compétence comprend :*

- *l'étude, la réalisation, l'entretien, l'exploitation, le renouvellement des ouvrages de collecte et de transport, les ouvrages de traitement des effluents, les postes de relèvement*
- *la gestion financière et la facturation du service en liaison avec les communes ou leurs groupements pour une facturation conjointe avec l'eau potable,*
- *Le syndicat met en œuvre, par délégation de la collectivité compétente, une liaison par transport routier entre les communes de Villarembert et Fontcouverte-La-Toussuire,*

- *Le Syndicat est compétent pour la création, la gestion et la rénovation d'un local affecté à la gendarmerie ainsi que le renouvellement d'un poste de gendarmerie saisonnier.*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette modification statutaire et **DEMANDE** à Monsieur le Préfet du département de la Savoie de prendre l'arrêté portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Edioulaz.

- **SURSEOIT** à statuer, à l'unanimité, sur l'élection des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande avec la commune de Saint-Jean-d'Arves pour la création de servitudes Loi Montagne concernant les aménagements du domaine skiable,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de modifier la délibération du 5 juin 2014 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de la commune comme suit :
Président : Monsieur Jean Pierre BERTHIER, Maire
Délégués titulaires : DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël
PRUVOT Alban
TARAVEL Thomas
Délégués suppléants : FONTAINE Patrice
SANCHEZ Thierry
TROCHET Didier
- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de classement de la commune en station classée de tourisme.
- **ELIT**, à l'unanimité, Monsieur Didier TROCHET, membre suppléant du SIDEL,
- **ELIT**, à l'unanimité, Monsieur Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, membre titulaire du SPM,
- **NOMME**, à l'unanimité, Madame Sihame EL HORFI, membre du comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde,
- **NOMME**, à l'unanimité, Monsieur Jean Pierre BERTHIER, référent de la charte station et handicap,
- **NOMME**, à l'unanimité, Monsieur Alban PRUVOT, membre titulaire du comité de direction de l'EPIC « Corbier Tourisme »,
- **NOMME**, à l'unanimité, Monsieur Thierry SANCHEZ, référent des labels « Famille Plus » et « Qualité Corbier Hébergement »,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

